

## Point d'actualité sur le spectre alloué aux équipements PSME

Les PMSE regroupent un ensemble d'appareils connectés sans fil (microphones, oreillettes, caméras, lumières) visant à enregistrer et diffuser directement ou à soutenir des activités de réalisation et de diffusion des programmes audio et vidéo. Les PMSE utilisent les « espaces blancs » du spectre, essentiellement dans les bandes 470-790 MHz, 1785-1800 MHz, 2025-2110 MHz et 2200-2400 MHz. La Commission évalue à près de 50% l'augmentation de leurs besoins en spectre d'ici 2022.

L'allocation de la bande des 800 MHz et prochainement de la bande des 700 MHz aux usages des télécommunications réduit respectivement de 72 MHz et, potentiellement, de 96 MHz les fréquences à leur disposition dans ces bandes. Une perspective que la Commission a devancée dans son [programme](#) pluriannuel de la politique du spectre (RSPP) de 2012<sup>1</sup> qui défend la mise à disposition des fréquences nécessaires aux PMSE pour opérer.

### La recherche d'autres bandes alternatives

#### 1. Les micros : les bandes 821-832 MHz et 1785-1805 MHz

Après une [consultation publique](#) en 2012, et conformément aux résultats d'une [étude](#) de la Conférence européenne des postes et télécommunications (CEPT) publiée l'année suivante, la Commission adopte en septembre 2014 une [décision](#) d'harmonisation des conditions d'utilisation du spectre pour les PMSE micros dans les bandes 821-832 MHz (utilisée par les opérateurs télécoms depuis le dividende numérique) et 1785-1805 MHz (déjà utilisée par les PSME micros). De plus, la décision indique que 30 MHz supplémentaires doivent être disponibles, sur demande, sur des bandes identifiées par les Etats.

#### 2. Les caméras : les bandes 2010-2025 MHz et 2.7-2.9 GHz

Une autre [étude](#) de la CEPT publiée en 2013 identifie plusieurs bandes possibles pour les PMSE caméras, parmi lesquelles les bandes 2010-2025 MHz (assignée aux opérateurs télécoms mais sous-utilisée) et 2.7-2.9 GHz (utilisée par les systèmes de navigation).

La Commission est en train de préparer une décision d'exécution sur l'utilisation de la bande 2010-2025 MHz dont elle a déjà présenté deux versions au comité de comitologie sur le spectre (RSC) en mars puis en [juillet 2015](#). Elle présentera un nouveau projet lors de la prochaine réunion des 7 et 8 octobre 2015.

---

<sup>1</sup> L'année suivante, une [étude](#) réalisée pour la Commission conclut que la meilleure option pour les PMSE serait que les Etats leur réservent une quantité minimum de spectre.

Concernant la bande 2.7-2.9 GHz, la Commission a [mandaté](#) la CEPT en juillet 2015 afin d'identifier les conditions d'une utilisation partagée avec les radars. Ce mandat est divisé en deux: identifier les scénarii de compatibilité et de partage de ces bandes ; et en définir les conditions techniques. Le rapport intermédiaire est attendu en mars 2016 et le rapport final en septembre 2016.

### Le partage sur spectre sur la bande des 700 MHz

Lorsqu'en 2013, la Commission [mandate](#) la CEPT pour préparer la libération de la bande des 700 MHz, elle lui demande notamment d'identifier le spectre adéquat pour les PMSE dans cette bande et de définir les conditions techniques d'une coexistence avec le haut débit. Le [rapport](#) de la CEPT de novembre 2014 indique que les PMSE peuvent utiliser la bande de garde 694-703 MHz ainsi que la part non-utilisée de la bande 733-758 MHz, une proposition rendue possible par sa [décision](#) de mars 2015.

De son côté, la Commission a confié à Pascal Lamy un rapport sur l'utilisation optimale à moyen terme de la bande des 700 MHz et plus largement de la bande UHF (définie comme comprenant les fréquences entre 470-790 MHz). Publié en septembre 2014, le [rapport](#) propose que les radiodiffuseurs et les PMSE libèrent la bande des 700 MHz d'ici 2020 (plus ou moins deux ans) mais que les fréquences inférieures (470-694 MHz) leur soient réservées jusqu'en 2030. Par ailleurs, le rapport indique que de plus hautes fréquences (mais inférieures à 2 GHz) seraient pour les PMSE une alternative qui devrait être étudiée.

Le groupe d'experts de l'UE sur la politique du spectre (RSPG) [soutient](#) à la fois ce calendrier et l'idée d'identifier du spectre additionnel pour les PMSE en dehors de la bande des 700 MHz.

#### Calendrier 2015-2016

7-8 octobre 2015	Réunion du RSC
15 octobre 2015	Réunion du RSPG
26-30 octobre 2015	<a href="#">Assemblée</a> des radiocommunications
2-27 novembre 2015	<a href="#">Conférence</a> mondiale des radiocommunications (WRC)
Fin 2015-Début 2016	Proposition de décision d'exécution sur la bande 2010-2025 MHz
Mars 2016	Rapport intermédiaire de la CEPT sur la bande 2.7-2.9 MHz
Septembre 2016	Rapport final de la CEPT sur la bande 2.7-2.9 MHz